

DCM_2026_05_16

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2026

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Samira HAMOUSSA

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

16

VILLE SOLIDAIRE : Programmation 2026 du territoire accéléré du plan Logement d'abord - Signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs Etat-Ville 2025-2027

Mme DOSNE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

En 2021, la ville d'Avignon, aux côtés de 43 autres collectivités territoriales, a été retenue par l'Etat, comme territoire de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord.

Ce plan vise à orienter rapidement les personnes sans-domicile de l'hébergement vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire.

Cet engagement s'est traduit par la signature d'une première convention (2021/2024) liant l'Etat et la ville d'Avignon.

Par délibération n°31 du 21 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé son renouvellement pour la période 2025-2027.

Cette convention a défini une stratégie territoriale :

- Identification de priorités conjointes en matière de mise en œuvre du plan Logement d'Abord avec des objectifs partagés de résultats et de moyens,
- Actions et mesures à mettre en œuvre afin de réduire le sans-abrisme et le mal logement sur son territoire.

Pour ce faire, la Ville s'appuie sur cinq porteurs de projets impliqués dans des actions d'accompagnement et d'ingénierie :

1. le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Avignon** avec la création d'une équipe mobile de prévention des expulsions et redynamisation du service domiciliation,
2. Le **Groupe SOS Solidarités** avec la création et la gestion d'un accueil de jour,
3. L'association **Cap Habitat** avec la création et le portage d'un dispositif « de la rue au logement »,
4. Le **Service d'Information d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de Vaucluse**, pour le renfort de leur mission de coordination des acteurs de la veille sociale (maraudes, 115, etc.) et d'observation du sans-abrisme,
5. **SOLIHA Provence** avec l'accompagnement de familles en habitat précaire.

Enfin, la Ville anime un large réseau d'acteurs pour faciliter les coopérations et mettre en synergie les actions tout en développant une culture commune et partagée autour du Logement d'abord.

Un bilan positif

Au terme de ces quatre premières années, le bilan de cette expérimentation est plus que probant :

- Une moyenne de 300 personnes différentes accueillies, chaque année, sur l'accueil de jour « le Passage » avec possibilités d'accéder à une douche, à une bagagerie, à des collations et à des entretiens avec des travailleurs sociaux. Cela représente 63 500 passages sur la période ;
- 19 personnes vivant jusqu'alors dans la rue ont accédé à un logement grâce à l'action de Cap Habitat ;
- 42 familles en situation d'habitat précaire accompagnées vers l'emploi et le logement ;
- 619 ménages en impayés de loyers accompagnés par le CCAS, au titre de la prévention d'expulsion, afin de stabiliser leur situation dans leur logement ou dans un nouveau logement plus adapté à leur situation ;

La convention d'objectifs pluriannuelle 2025-2027 a également fixé les engagements financiers réciproques de l'Etat et de la Ville, et précisé que le montant de la subvention de l'Etat est défini par avenant chaque année.

L'Etat définit le montant de sa contribution au terme d'un dialogue de gestion avec la Ville, sur la base d'un bilan chiffré d'exécution annuel.

Lors de ce dialogue de gestion, la Ville présente le bilan des actions financées, les perspectives et les projets pour l'année à venir. Ces éléments sont consultables dans le rapport d'exécution 2021-2025 joint en annexe.

Compte tenu des résultats obtenus en 2025 et des perspectives discutées pour 2026, la dotation de l'Etat pour l'année 2026 s'élève à 450 000 €, soit une hausse de 31 % par rapport à la précédente dotation de l'Etat.

La Ville percevra la totalité du financement versé par l'Etat. Elle répartira cette contribution financière aux différents opérateurs conformément au tableau de financement 2026, inscrit à l'article 1 de l'avenant joint en annexe qu'il vous est proposé d'adopter.

Le reversement des crédits fera l'objet de conventions spécifiques signées entre la Ville et chaque porteur de projet mentionnés ci-dessus.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la délibération 31 du conseil municipal du 21 décembre 2024 liant, par convention,
L'Etat et la Ville d'Avignon pour la mise en œuvre accélérée du plan Logement d'Abord sur
le territoire de la commune,
Vu le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle,
Vu les projets de convention entre la Ville et les porteurs de projets.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Aménagements urbains, Urbanisme, Travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 conclue entre l'Etat et la ville d'Avignon pour la mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord sur la commune ;
- **APPROUVE** l'établissement et la signature de conventions spécifiques avec chaque porteur de projet permettant à la Ville de leur reverser la part de la subvention qui leur revient tel que défini à l'article 1 du présent avenant ;
- **IMPUTE** la recette au chapitre 74 du budget principal ;
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65 du budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile BENISTANT



Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20260928-lmc1X01000267ee-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/10/2026

ACTE PUBLIE LE 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :